

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021\_09\_12**

Intitulé : **CONVENTION ANIMATIONS SENIOR 2021-2022**

*Service à la population - Animations seniors - Animations seniors*

\*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 33      Représentés : 8

**Présents :**

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL

**Absents :**

Madame Celine DAMBRY, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF,  
Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

**Absents représentés :**

Monsieur Dominique MACE donne pouvoir à Monsieur Eric RENEE, Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Sandrine NORDET donne pouvoir à Monsieur Jean Marc DOUCET, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Françoise BLONDEL, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

**Administration :**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Hélène LEFEBVRE, Madame Lucie GAUTHIER

Monsieur Emile CANU est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Claude BELLIN soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Par délibération n° DEL2019\_09 du 26 septembre 2019, Yvetot Normandie a décidé de mettre en place des animations seniors à dimension intercommunale en partenariat avec le CCAS de la ville d'Yvetot.

De par ce dispositif, plusieurs animations sont proposées aux seniors tout au long de l'année : ateliers yoga, cuisine, randonnées, sorties, théâtre, initiation informatique...

Pour permettre la réalisation de ces animations, Yvetot Normandie avait répondu à l'origine à deux appels à projet :

- Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- Plan Régional Santé Environnement de Normandie (PRSE).

La mise en œuvre des animations est confiée depuis l'origine au CCAS de la ville d'Yvetot sous le contrôle de la communauté de communes. A cet effet, une convention de partenariat avait été signée et prévoyait notamment :

- la formation des personnels,
- la gestion des intervenants extérieurs,
- la gestion matérielle des animations.

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

La convention prévoyait également le recrutement, par le CCAS de la ville d'Yvetot, d'un animateur à hauteur de 0,8 ETP, la communauté de communes remboursant au CCAS de la ville d'Yvetot 100 % de la rémunération de l'animateur.

La convention prévoyait également que la communauté de communes mettait à disposition du CCAS de la ville d'Yvetot :

- le matériel informatique nécessaire aux ateliers d'initiation aux outils numériques,
- le mini-bus 9 places.

La communication était gérée par la communauté de communes.

La participation d'Yvetot Normandie, toutes dépenses confondues, s'élèvent à 31 586,00 € pour l'année 2021-2022. Après déduction des sommes non dépensées les années précédentes (résultant de l'annulation de nombreuses animations du fait du COVID), la dépense d'Yvetot Normandie s'élève à 16 000 €, chiffre identique aux deux années précédentes.

Il est aujourd'hui difficile de présenter un bilan parlant concernant ces animations. En effet, les deux années de mise en œuvre des animations ont été très fortement impactées par le COVID. Les animations les plus plébiscités sont les initiations informatiques (33 séances entre janvier et juin 2021), les ateliers créatifs (16 ateliers entre janvier et juin 2021), les marches (21 marches entre janvier et juin 2021) et les sorties (3 sorties organisées en mai et juin 2021). Les usagers fréquentant les animations sont très satisfaits.

\* \*

#### **Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,  
 considérant le rapport présenté,  
 considérant que le projet  
 A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2021

Article 1<sup>er</sup> – De renouveler au titre de l'année 2021-2022, la convention avec le CCAS de la ville d'Yvetot concernant les animations seniors.

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention en annexe.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

